

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-510

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
 Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
 M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
 Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
 M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
 M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
 Mme Eva MILLIER à M. Gwénaël LAMARQUE
 M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
 M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
 M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
 M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
 M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
 Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
 Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
 M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 15h30
 M. Olivier CAZAX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
 M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
 Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
 M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
 Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
 M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
 M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
 M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
 M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
 Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
 Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle	N° 2020-510

Exercice 2020 - Correction de la Décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement - Adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 27 novembre 2020, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la décision modificative n°2 du Budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2020.

Pour rappel, cette décision modificative prévoyait, s'agissant du Budget annexe de l'Assainissement, en section d'investissement, une restitution de 9,8 M€ de crédits de paiement dans le cadre du recalage de l'avancement des opérations est proposée. Les ajustements concernent notamment le renouvellement des réseaux (-3,3 M€), les travaux sur la station d'épuration de Cantinolles (-2,5 M€), sur la station Clos de Hilde (-1 M€), les travaux liés au BHNS (-830 K€) ou encore les liaisons sous fluviales à réaliser en lien avec le projet de réaménagement du secteur de Bordeaux Brazza (-700 K€).

En dépenses de fonctionnement, étaient prévus 37,5 K€ (Chapitre 65) correspondant à des admissions en non-valeurs, ces dépenses étant équilibrées par la reprise de provisions d'un montant équivalent (Chapitre 78). Un ajustement à la baisse de -250 K€ (Chapitre 67) est par ailleurs prévu lié à la participation initiale de Bordeaux Métropole au syndicat du Guâ pour des travaux qui ne seront finalement pas réalisés en 2020. Une perte de recette est également inscrite pour -1,2 M€ (Chapitre 75) en raison du non-versement par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) de l'aide à la performance épuratoire attendue en 2020.

En effet, le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a décidé de rehausser le prix minimal de l'eau pour pouvoir bénéficier de ses aides, en particulier dans le domaine de l'assainissement domestique, dont dépend l'aide à la performance épuratoire. Ce prix a ainsi été porté de 1€ HT/m3 (valeur en vigueur entre 2013 et 2018) à 1,5€ HT/m3 pour la période 2019-2024. Il s'agit d'un seuil dont l'objectif est de déclencher la solidarité de l'Agence auprès des collectivités qui ont des coûts d'accès ou de traitement nécessitant un effort important des usagers. Pour appel, le prix appliqué par Bordeaux Métropole est de 1,3692 €.

Afin de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement au regard de la non-perception de cette dernière aide, il convient de reprendre une partie de la provision constituée dans la perspective d'autofinancement des travaux à réaliser sur le réseau à hauteur de 800 000,00 € (Chapitre 78).

Au final, compte tenu de ces écritures, la Décision modificative n°2 du Budget annexe de l'Assainissement s'établit à – 10 045 235,96 € en dépenses et – 511 652,21 € en recettes, selon le détail par chapitre figurant en annexe 1.

Au global, la Décision modificative n°2 du Budget principal (BP) et des budgets annexes s'établit par section, tous budgets confondus, de la façon suivante :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	-19 379 677,96	-7 218 016,70	-130 538 677,96	-117 168 616,70	111 159 000,00	109 950 600,00
Section de Fonctionnement	63 024 359,58	62 960 859,58	8 573 759,58	7 301 859,58	54 450 600,00	55 659 000,00
TOTAUX	43 644 681,62	55 742 842,88	-121 964 918,38	-109 866 757,12	165 609 600,00	165 609 600,00
EXCEDENT	12 098 161,26		12 098 161,26			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	55 742 842,88	55 742 842,88	-109 866 757,12	-109 866 757,12	165 609 600,00	165 609 600,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-2 et L. 2224-2 ;

VU les instructions budgétaires et comptables applicables au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020-124 du 14 février 2020 relative à l'adoption du projet de Budget primitif de l'exercice 2020 ;

VU la délibération n° 2020-158 du 24 juillet 2020 adoptant le Budget supplémentaire du Budget principal pour l'exercice 2020 ;

VU la délibération du 27 novembre 2020 adoptant la Décision modificative n°2 du Budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2020 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de procéder à une correction de l'ajustement des crédits 2020 du seul budget annexe de l'Assainissement,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, au budget annexe de l'Assainissement, la reprise de provision pour 800 000,00 € imputée au chapitre 78, article 7815 constituée dans la perspective d'autofinancement des travaux à réaliser sur le réseau ;

Article 2 : d'adopter par chapitre pour le budget annexe de l'Assainissement la correction de la Décision modificative n°2 s'établissant à – 10 045 235,96 € en dépenses et – 511 652,21 € en recettes, selon le détail figurant en annexe 1,

Article 3 : de prendre acte de l'impact de cette correction sur l'équilibre consolidé de la Décision modificative n°2 selon le détail joint en annexe 2, Décision modificative s'établissant pour l'ensemble des budgets à 43 644 681,62 € en dépenses et 55 742 842,88 € en recettes.

Article 4 : les autres dispositions de la délibération du 27 novembre 2020 portant adoption de la Décision modificative n°2 demeurent inchangées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020	Madame Véronique FERREIRA